

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 janvier 2012 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Mario St-Charles, Tom Whitton, Guillaume Bouvrette
Nathalie Chayer, James McAllister

Jean Langevin, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Absence : Suzette Bigras

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h31.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-01-12.001 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 8 et du 15 décembre 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 8 et du 15 décembre 2011, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-01-12.002 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre 2011 et des séances extraordinaires du 8 et du 15 décembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Appui au Musée d'art contemporain des Laurentides

CONSIDÉRANT la demande de collaboration du Musée d'art contemporain des Laurentides ;

CONSIDÉRANT son désir de se développer, le Musée a déposé un projet de construction qui nécessite la participation du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et de Patrimoine Canada, la région des Laurentides accusant un retard important au niveau de ses infrastructures culturelles ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-01-12.003

D'APPUYER la demande de changement de statut et le projet de construction du Musée d'art contemporain des Laurentides.

ADOPTÉE

2.2 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 20 décembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-01-12.004

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

| | |
|--|------------|
| Fonds de l'athlète des Laurentides | 530 \$ |
| Opération Nez Rouge | 150 \$ |
| Fondation des maladies du cœur du Québec | 100 \$ |
| Fondation Sercan | 130 \$ |
| Fondation québécoise en environnement | 200 \$ |
| Chambre de commerce et d'industrie St-Eustache | |
| /Deux-Montagnes - adhésion | 187, 98 \$ |
| Partenariat Gala Les Monarques | 1 000 \$ |

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.111.00.970, 02.111.00.494 et 02.111.00.311.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 21 décembre 2011 ;
- Commission circulation et toponymie du 2 novembre 2011

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h37.
3 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h05.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement sur les tarifs

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement sur les tarifs.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les tarifs pour les services offerts par la Ville.

5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'augmenter le nombre d'étage et de modifier certaines autres normes dans la zone R3-34

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'augmenter le nombre d'étage et de modifier certaines autres normes dans la zone R3-34.

5.3 Avis de motion – Règlement sur la scission du régime de retraite complémentaire des employés de la Ville de Deux-Montagnes par les policiers

Monsieur Guillaume Bouvrette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement sur la scission du régime de retraite complémentaire des employés de la Ville de Deux-Montagnes par les policiers.

5.4 Avis de motion – Règlement constituant une réserve financière pour certaines dépenses du service de Police régionale de Deux-Montagnes

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement constituant une réserve financière pour certaines dépenses du service de Police régionale de Deux-Montagnes.

5.5 Avis de motion – Règlement concernant la bibliothèque municipale

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement concernant la bibliothèque municipale.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale, de prêt et d'utilisation des différents services.

5.6 Adoption – Règlement n° 1449 - Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2012

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect de toutes les conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les taux variés de taxation et les diverses compensations pour l'exercice financier 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-01-12.005

D'ADOPTER le Règlement n° 1449 intitulé - «Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2012», tel que déposé.

ADOPTÉE

5.7 Adoption – Règlement n° 1451 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 177 500 \$ pour les travaux de réhabilitation des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et d'égout

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 4 177 500 \$ pour les travaux de réhabilitation des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et d'égout, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-01-12.006 D'ADOPTER le règlement n° 1451 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 177 500 \$ pour les travaux de réhabilitation des infrastructures souterraines du réseau d'aqueduc et d'égout* », tel que déposé.

ADOPTÉE

5.8 Adoption – Premier projet de règlement n° 1450 – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1371 afin de supprimer l'obligation de demander des permis pour certains types de travaux

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 8 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura notamment pour objet de supprimer l'obligation de demander un permis pour les travaux de déblai et de remblai, d'installation d'une clôture et d'un muret ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-01-12.007 D'ADOPTER le Premier projet de règlement n° 1450 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 1371 afin de supprimer l'obligation de demander des permis pour certains types de travaux*», tel que déposé.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Décembre 2011

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2011 et montrant un total de :

| | | |
|---|--|-----------------|
| ➤ | Fonds général : | 1 112 754,08 \$ |
| ➤ | Fonds de dépenses en immobilisations : | 663 191,02 \$ |

7. Ressources humaines

7.1 Engagement de personnel cadre – Contremaitre aux travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, datée du 21 décembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-01-12.008 D'ENTÉRINER la nomination de monsieur Aldo Marzinotto à titre d'employé cadre, au poste de contremaître aux travaux publics.

ADOPTÉE

7.2 Engagement de personnel temporaire au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, datée du 12 décembre 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-01-12.009 D'ENTÉRINER les engagements de personnel temporaire au Service des travaux publics suivant la liste annexée, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-721-03-141.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demandes de dérogations mineures

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-01-12.010 D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

| N° | Adresse des immeubles | Nature des dérogations |
|----|--|--|
| A) | 357, 27 ^e avenue (Lot 1 974 213) | La demande a pour objet d'autoriser la subdivision du lot 1 974 213 et la création du lot 4 830 811 avec une profondeur de 26,82 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 30 mètres, tel que prescrit par le règlement de lotissement. |
| B) | 320, 322, 8 ^e avenue (Lot 1 606 142) | La demande a pour objet d'autoriser la subdivision du lot 1 606 142 et la création des lots suivants : - lot 4 975 756, ayant une profondeur de 29,26m au lieu d'une profondeur minimale de 30m ; - lot 4 975 757, ayant une profondeur de 29,26m, au lieu d'une profondeur minimale de 30m, et une superficie de 438,9m ² , au lieu d'une superficie minimale de 450m ² , tel que prescrit par le règlement de lotissement. |

ADOPTÉE**8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-01-12.011

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

| N° | Adresse des travaux | Description |
|----|--|--|
| A) | 635, 20 ^e avenue (Lot 4 271 603) | D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'affichage et d'installation de deux (2) enseignes en façade principale et secondaire. Les boîtiers sont en aluminium peint en noir avec panneau d'acrylique avec éclairage par réflexion. Les dimensions pour l'enseigne secondaire sont de 2,4m par 1,23m pour une superficie de 3m ² , et pour la façade principale, les dimensions sont de 6,1m par 1,5m pour une superficie de 6,73m ² . |

| | |
|--|---|
| <p>B) 273, 19^e avenue (Lot 1 973 817)</p> | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel sur deux étages de 97 m². Le revêtement extérieur de la façade principale est à 100 % de briques, de couleur gris nuancé. Les revêtements extérieurs secondaires sont de déclin de vinyle. Les façades latérales et arrière seront recouvertes à 100 % du déclin de vinyle de la même couleur.</p> |
| <p>C) 263-A, 6^e avenue (Lot 4 810 972)</p> | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale de type «bungalow». Les dimensions sont de 8,84 m par 9,04 m pour une superficie totale de 80 m². Le revêtement extérieur de la façade principale sera à plus de 75% de briques et les revêtements extérieurs secondaires sont de vinyle de couleur beige (sable). Les murs latéraux et arrière seront recouverts de vinyle à 100% de la même couleur.</p> |
| <p>D) 302, 3^e avenue (Lot 1 605 140)</p> | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de rénovation du bâtiment résidentiel unifamilial. Les travaux impliquent le retrait du revêtement extérieur actuel en aluminium (blanc), sur la façade principale et les murs extérieurs latéraux et arrière, par la pose d'un revêtement extérieur en déclin de bois blanc, de type « Canexel ».</p> |
| <p>E) 2101, du Belvédère (Lot 1 975 613)</p> | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel. L'agrandissement consiste en un projet de construction d'un vestibule d'entrée, sur la façade principale, de 2,9m par 2,7m. Le revêtement extérieur actuel en bois est conservé.</p> |

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Formation d'un comité de sélection pour le contrat de services professionnels pour le remplacement ou la réhabilitation des infrastructures de la rue Henri-Dunant (Appel d'offres GT2012-003)

CONSIDÉRANT que la ville entend procéder à un appel d'offres pour le contrat de services professionnels pour le remplacement ou la réhabilitation des infrastructures de la rue Henri-Dunant ;

CONSIDÉRANT que la ville doit évaluer les soumissions selon le système obligatoire de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-01-12.012 DE FORMER un comité de sélection composé de messieurs Jean Langevin, Denis Berthelette, Martin Angers et Martin Pelletier pour l'évaluation des soumissions pour le contrat de services professionnels pour le remplacement ou la réhabilitation des infrastructures de la rue Henri-Dunant (Appel d'offres GT2012-003).

ADOPTÉE

9.2 Formation d'un comité de sélection pour le contrat de services professionnels pour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la ville (Appel d'offres GT2012-005)

CONSIDÉRANT que la ville entend procéder à un appel d'offres pour le contrat de services professionnels pour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la ville ;

CONSIDÉRANT que la ville doit évaluer les soumissions selon le système obligatoire de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-01-12.013 DE FORMER un comité de sélection composé de Messieurs Jean Langevin, Martin Angers et Martin Pelletier pour l'évaluation des soumissions pour le contrat de services professionnels pour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la ville (Appel d'offres GT2012-005).

ADOPTÉE

9.3 Confirmation de l'état des dépenses reliées à l'entretien de la Route verte

CONSIDÉRANT que le bureau du Ministre délégué aux Transports du Gouvernement du Québec a confirmé l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 2 100 \$;

CONSIDÉRANT qu'un rapport doit être produit afin d'établir l'état des dépenses encourues par la ville relativement à l'entretien de la Route verte ;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville doit confirmer par résolution l'état de ces dépenses d'entretien pour l'année 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2012-01-12.014 DE CONFIRMER que l'état des dépenses encourues en 2011 pour l'entretien de la route verte est de 6 352,21 \$ incluant les taxes, que ces dépenses sont admissibles au programme de subvention pour l'entretien de la Route verte et que l'aide accordée par le ministère des Transports du Québec ne dépasse pas 50 % du coût total des travaux d'entretien admissibles réalisés en 2011.

ADOPTÉE

9.4 Contrat de services avec GDG Environnement Itée, pour le contrôle biologique des moustiques pour la saison 2012 et la présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEP

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2012-01-12.015 DE RETENIR les services de GDG Environnement Itée, pour le contrôle biologique des moustiques pour la saison 2012, au coût de 20 644,78\$, plus taxes ;

D'AUTORISER GDG Environnement Itée, à présenter, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le contrôle biologique des moustiques pour la saison 2012.

D'AUTORISER Jean Langevin, directeur général, à signer pour et au nom de la ville de Deux-Montagnes, tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-470-00-499.

ADOPTÉE

10. Loisirs et Services communautaires

10.1 Acquisition du logiciel Sport-Plus pour le Service des Loisirs

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir un nouveau logiciel pour la gestion des opérations et des activités du service ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter un nouveau portail E-Library pour la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des Loisirs et services communautaires, daté du 21 décembre 2011 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2012-01-12.016 D'ACQUÉRIR de la compagnie Sport-Plus le logiciel de gestion des opérations et des activités du Service des loisirs, pour une somme n'excédant pas 12 500\$, plus taxes ;

D'ACQUÉRIR de la compagnie Sirsi-Dinix le portail E-Library, incluant le service de migration, pour la bibliothèque pour une somme n'excédant pas 1 000 \$, plus taxes.

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront financées par le fond de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE

10.2 Aide financière à l'école secondaire Lake of Two Mountains pour la tenue d'un match amical de hockey

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2012-01-12.017 D'ACCORDER une aide financière à l'école secondaire Lake of Two Mountains pour la somme de 284,81 \$, pour la tenue d'un match amical de hockey avec le service de Police régionale de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

11. Deuxième période de questions spécifiques
(sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h19.
4 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h35.

12. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2012-01-12.018 DE LEVER la présente séance à 20h35.

Signé *Marc Lauzon*
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier